

▣ FICHE ACTION PARTICIPATION

PÉRENNISER LES INSTANCES COLLABORATIVES MISES EN PLACE POUR L'ÉLABORATION DE LA CHARTE, POURSUIVRE LA MOBILISATION CITOYENNE



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

La démarche participative attendue par la Communauté de Commune a conduit à engager un travail de co-production de la charte, dans laquelle la société civile a été largement impliquée. On l'a vu tant lors des balades paysagères que lors du séminaire de la société civile : les habitants du Cap sont les véritables experts de leur paysage, et ils sont en capacité à exprimer une véritable vision stratégique du développement de leur territoire.

En ce sens, la mise en œuvre et le suivi de la charte devront permettre de maintenir cette mobilisation citoyenne, en donnant toute sa place à la société civile. Les instances mises en place pour l'élaboration (Comité de pilotage, Comité technique) devront être pérennisées, mais en intégrant ce qui pourrait être un « Conseil Citoyen du Paysage » à l'échelle du Cap Corse.

OBJECTIFS

- Mobiliser largement la société civile sur les enjeux de la charte ;
- Permettre l'appropriation de la charte par l'ensemble de la société capcorsine ;
- Donner aux citoyens du Cap le rôle de « garants » de la charte, de sa mise en œuvre ;
- Inciter les habitants du Cap à proposer eux-mêmes des actions de valorisation, de préservation ou de développement.

PRINCIPES D'ACTIONS

Pérenniser le Collège de la Société Civile associé à la démarche d'élaboration de la charte, pour constituer le « Conseil Citoyen du Paysage », sur le principe des Conseils de Développement (Loi Voynet).

Associer des « portes-paroles » de ce conseil à toutes les instances délibératives.

Réunir le Conseil chaque année pour présenter le bilan de la mise en œuvre de la charte et faire émerger de nouvelles priorités.

Mettre en œuvre un appel à projet annuel, s'inscrivant dans les axes stratégiques de la Charte.

Proposer un financement intercommunal pour ces projets, ouvrant droit à une labellisation « je m'engage pour les paysages ».

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, la Communauté de Communes du Cap Corse, la Société Civile, les Socio-professionnels.

PARTENAIRES À MOBILISER

Chambre d'Agriculture de Haute-Corse / Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse / Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse

Pérenniser le collège de la société civile, sous la forme d'un « Conseil Citoyen du Paysage »



La mobilisation citoyenne est un exercice qui prend du temps. L'élaboration de la Charte en est un exemple : la participation de la société civile a été croissante tout au long de la démarche. Il est important d'une part de ne pas la laisser « s'essouffler », d'organiser un « retour » aux participants, et d'autre part de la pérenniser. Cette mobilisation et cette implication sont les meilleures garanties de la mise en œuvre de la charte.

PRÉSENTER LA CHARTE À TOUTE LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ ASSOCIÉES

Dans un premier temps, il est fondamental d'organiser le « retour » sur ce qu'ont produit les démarches participatives mises en œuvre. Les personnes se sont mobilisées, on donné de leur temps pour participer aux balades paysagères et aux séminaires. Il est important que cette implication soit valorisée, qu'on leur montre ce qui a été fait (la Charte) à partir du travail qu'ils ont réalisé.

En ce sens, l'organisation d'une manifestation publique large doit être entreprise. La communication relative à cette manifestation devra mettre fortement en avant les principes participatifs de l'ensemble de la démarche.



LANCER UN APPEL À CANDIDATURE POUR INTÉGRER LE FUTUR CONSEIL CITOYEN DU PAYSAGE

Dès cette manifestation, il convient présenter l'idée de Conseil Citoyen du Paysage, et de lancer un appel à candidature. Celui-ci devra être largement relayé par les différents relais de communication (médias, réseaux sociaux, canaux institutionnels, relais associatifs...)

En fonction du nombre de volontaires, un tirage au sort pourra être effectué pour limiter le groupe à une vingtaine de participants. Un tiers du Conseil sera renouvelé chaque année, sur la base d'un nouvel appel à candidature.

ÉLABORER AVEC LE GROUPE DE CITOYENS MOBILISÉ UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL, DÉFINISSANT SES FONCTIONS ET SON ORGANISATION

Afin que la participation soit effective, qu'elle fasse sens pour les participants, c'est le groupe lui-même qui devra être amené à définir sa fonction : simple suivi de la mise en œuvre de la charte, évaluation, proposition de priorisation, de nouvelles actions...

Le Conseil devra également définir, lors de ces premières réunions, son organisation : fréquence de réunion, outils, modalités de désignation d'un « porte parole » pour participer aux instances de pilotage (Comités Techniques, Comités de Pilotage).

L'ensemble de ces éléments seront inscrits dans le règlement intérieur, qui sera présenté en Comité de Pilotage.



« Je m'engage pour les paysages », un appel à projets citoyen

Le travail d'élaboration de la charte a permis de donner à voir l'engagement des habitants du Cap pour la préservation, la valorisation et le développement de leur territoire et de ses paysages. De nombreuses initiatives, individuelles ou associatives, existent. La charte permet en même temps un cadre à ces initiatives, mais également un outil de valorisation de cet engagement. L'objectif de cette action est de permettre une appropriation des enjeux et de la stratégie mise en œuvre à travers la charte par les habitants eux-mêmes. La plupart des actions renvoient à la mobilisation des institutions, notamment des collectivités. Il s'agit de faire en sorte que la charte soit aussi un levier pour développer des actions citoyennes.

DÉFINIR CHAQUE ANNÉE UN AXE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE

Chaque année, il s'agira de choisir, de manière partenariale (Comité de Pilotage + Conseil Citoyen du Paysage) un axe prioritaire parmi ceux de la charte donnant lieu à un appel à projets citoyens.

ÉMETTRE UN APPEL À PROJETS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

En fonction de l'axe stratégique défini, un appel à projet sera publié et diffusé auprès de la société civile. Cet appel à projet reprendra la présentation des éléments de contexte et enjeux, et des pistes de réflexions. Un temps de trois mois sera laissés aux porteurs de

projets pour faire leur propositions.

ORGANISER UN COMITÉ DE SÉLECTION DES PROJETS, ASSOCIANT LE CONSEIL CITOYEN DU PAYSAGE

Les différents projets seront étudiés de manière collégiale, en associant le Conseil Citoyen du Paysage. Le Comité de sélection désignera le ou les projets retenus.

FINANCER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS SÉLECTIONNÉS

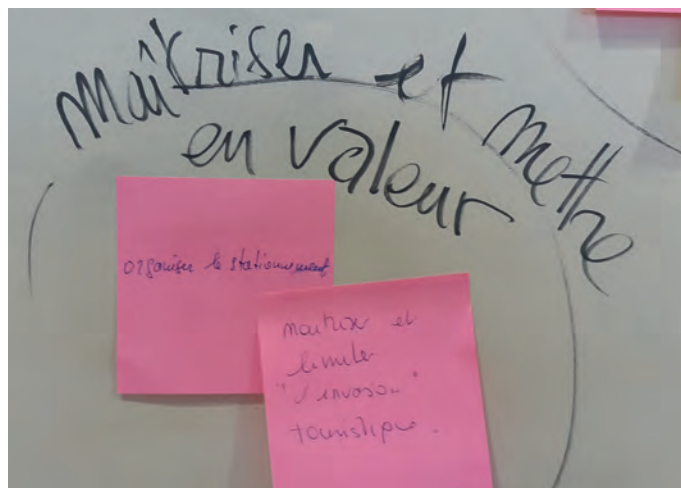
Le ou les projets retenus pourront bénéficier de plusieurs types d'appui :

- financement,
- accompagnement méthodologique
- labellisation

VALORISER LES PROJETS SOUTENUS (communication, labellisation...)

Des actions de valorisation des projets seront engagées par la Communauté de Commune : communication large, mise en avant sur le site web de l'institution, etc.

Une « labellisation » des projets permettra leur visibilité.



OUTILS À MOBILISER

Informier plus largement, avec une campagne de communication dédiée, sur la constitution du Conseil Citoyen du Paysage, afin d'en élargir le nombre de participant.

Outils existants à utiliser

- Collège de la Société Civile installé dans le cadre de l'élaboration de la Charte
- Tissu associatif existant
- Corps constitués : chambre d'agriculture, chambre de métiers, chambre de commerce...

Outils à mettre en place

- Règlement intérieur du Conseil

Maîtres d'ouvrage identifiés

- Communauté de Communes du Cap Corse

Partenaires techniques

- « animateurs »

Enveloppe financière / Programme possible


- Frais de réception du Conseil
- Enveloppe pour le financement des projets. Possibilité de réaffecter des crédits existants sur cet appel à projet.



AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE


Fiche Action 2.2.3 Amorcer une réflexion sur l'aménagement global des plages et arrières-plages

Fiche Action 2.4.1 Amorcer une réflexion pour la reconquête des espaces jardinés autour des hameaux et la préservation des parcs de maisons d'américains

 **Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par** Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

 Maître d'ouvrage



 Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage



 Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

